



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

Armoric info

Toute l'actualité de la MSA d'Armorique

N°27 - Septembre 2014

SOMMAIRE

P 2 - 3 : Actualités

- Agenda
- Octobre rose
- Les premiers SMS de votre MSA
- Appel à Projets Jeunes
- Médiation familiale

P 4 - 5 : Dossier

- Famille-Jeunes : des aides à chaque étape de la vie de famille

P 6 : Santé

- Une bonne santé passe aussi par les dents

P 7 : Elections

- Etre candidat aux élections : pourquoi pas vous ?

P 8 : Théâtre

- Y'a un os dans le pâté



Famille-Jeunes : des aides à chaque étape de la vie de famille

DERNIÈRE MINUTE

Suite à la destruction de son agence de Morlaix, dont les medias se sont largement fait l'écho, la MSA d'Armorique a pris les premières mesures afin d'assurer la continuité du service de proximité qu'elle apporte à ses adhérents du secteur de Morlaix. D'ores et déjà, toutes les solutions permettant de revenir sur le site de Morlaix sont à l'étude. Ceci afin de rétablir rapidement le lien avec les exploitants, les salariés et les retraités, et poursuivre les missions d'accueil et d'accompagnement social.

AGENDA

Conférences gratuites et ouvertes à tous, organisées par les élus MSA

► **Etre heureux se cultive**

Mardi 7 octobre à 20h30

Saint-Nicolas-du-Pélem

Jeudi 9 octobre à 20h30

Lennon

► **L'aide aux aidants**

Jeudi 16 octobre à 20h30

Kernével-Rosporden

PEPS Eurêka

Lundi 13 octobre à 14h30

Les Champs Géaux

Mardi 14 octobre à 14h30

St-Jacut-du-Méné

Jeudi 16 octobre à 14h30

Plestin-les-Grèves

Vendredi 17 octobre à 14h30

Plounévez-Quintin

Lundi 20 octobre à 14h

St-Pol-de-Léon

Mardi 21 octobre à 14h

Plabennec

Vendredi 24 octobre à 14h

Goulien

Vendredi 28 novembre à 14h

Combrit

Théâtre Y'a un os représentations gratuites et ouvertes à tous

Mercredi 19 novembre
à 20h30 - Plaintel

Jeudi 20 novembre
à 20h30 - Lanvollon

Vendredi 21 novembre
à 20h30 - Plounéventer

Samedi 22 novembre
à 20h30 - Querrien

Autres actions

► **Fest-Noz**

Samedi 29 novembre à 20h30
Duault - au profit de l'association "Les amis de Cédric"

► **Randonnée**

Samedi 18 octobre à 14h
Taden - Dinan

Prévention santé

Octobre rose : un mois de mobilisation

La MSA d'Armorique, partenaire des Associations pour le Dépistage des Cancers (ADEC Armor et ADEC 29) participe, pour la neuvième année consécutive, à la campagne de promotion du dépistage du cancer du sein "Octobre rose". L'objectif est d'inciter la population agricole à y participer. Le dépistage organisé permet aux femmes de 50 à 74 ans de bénéficier tous les deux ans d'une mammographie prise en charge à 100 %. Cet examen est le seul moyen de détecter des cancers aux tous premiers stades de la maladie.

Aujourd'hui plus de 9 femmes sur 10 guérissent du cancer du sein, grâce à un traitement précoce. Il est donc essentiel de participer au dépistage dès 50 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein - mode d'emploi :

- Les femmes âgées de 50 à 74 ans reçoivent tous les deux ans, de l'ADEC, une lettre d'invitation au dépistage,
- Elles doivent alors prendre rendez-vous chez un radiologue de leur choix,
- Le radiologue réalise une mammographie complète et l'interprète,
- Les clichés sont relus par un second radiologue,
- Les résultats sont adressés aux femmes et à leur médecin.

La mammographie est prise en charge à 100 % par la MSA, sans avance de frais.

Afin de favoriser la participation des femmes au dépistage organisé, la MSA d'Armorique organise en partenariat avec les ADEC, des actions d'information en présence de médecins :

le vendredi 3 octobre sur le marché de Plabennec (29)

le lundi 6 octobre à la Foire aux poulains de Plaintel (22)

le vendredi 17 octobre sur le marché de Concarneau (29)

le mardi 21 octobre sur le marché de Pont-Aven (29)

Des actions de sensibilisation sont également prévues dans les entreprises agricoles.



Contacts ADEC :

Côtes d'Armor : 02 96 60 83 02 - Finistère : 02 98 33 85 10

Plus d'informations sur msa-armorique.fr

Nouveautés

Les premiers SMS de votre MSA

A l'occasion du versement de l'Allocation de Rentrée Scolaire le 19 août dernier, la MSA a inauguré une nouvelle forme de communication vers ses assurés : les SMS.

En effet, une campagne d'information aux adhérents bénéficiaires de l'ARS 2014 a été faite par l'envoi d'un email ou, pour la première fois via un SMS pour les bénéficiaires dont seul le numéro de mobile est connu.

Un moyen simple, rapide et personnalisé que la MSA utilisera désormais pour vous informer sur vos droits et votre dossier. Pour être averti par SMS, transmettez votre numéro de portable à votre MSA*.

* Votre numéro de portable sera utilisé exclusivement par votre MSA. Conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à MSA d'Armorique. Adresse postale : 12 rue de Paimpont - 22025 cedex 1

Appel à Projets jeunes

2 500 € pour l'association "Terre d'Auré"

Cette année encore la MSA d'Armorique a reconduit son Appel à Projets Jeunes, destiné à récompenser les jeunes de 13 à 22 ans qui s'engagent et mettent en place des actions pour dynamiser les territoires. Pour leur inventivité, le lien intergénérationnel et l'animation qu'ils créent dans leur secteur, dix projets ont été récompensés par un chèque d'une valeur de 250 € à 2 500 €.



L'association Terre d'Auré de Plouguernevel

Le palmarès :

- 1^{er} prix : **Association "Terre d'Auré"** de Plouguernevel - 2 500 €
- 2^e prix : **Uvas Pasas** de Merdrignac - 2 000 €
- 3^e prix : ex-aequo : **Paris mystérieux** de Pencran et **Coat Favan** du Haut Corlay - 1 500 €
- 5^e prix : **Production Café Court** de Trélivan - 1 000 €
- 6^e prix : **Family's Days** de Quessoy - 500 €
- 7^e prix : ex-aequo : **Bénin chez l'habitant** de Brest - 250 € et **Partage de passions** de Plounéour-Menez - 250 €
- 9^e prix : **Tous autour du graph** de Plouescat - 250 €
- 10^e prix : **Bougeons-nous pour nos vacances** - Loperhet - 250 €.

Médiation familiale

Des difficultés pour vous mettre d'accord ? Pensez à la médiation familiale.

"Comment va s'organiser l'accueil et le suivi scolaire de nos enfants après notre séparation ? Je ne vois plus mes enfants et en plus je dois payer !"

Une médiation familiale peut vous aider à trouver un accord sur les aspects concrets liés à la séparation. Le médiateur familial vous propose d'aborder "pas à pas" les différents aspects de l'organisation à définir après une séparation (planning d'accueil de votre enfant, contribution financière à son entretien...). Il peut vous aider à rédiger un protocole d'accord que vous pourrez ensuite faire homologuer par le juge aux affaires familiales.

La MSA d'Armorique finance quatre associations : Le gué dans les Côtes d'Armor, et dans le Finistère : la Maison brestoise du couple et de la famille à Brest, Ty Yann à Brest et l'Espace famille médiation à Quimper. Elles tiennent des permanences sur les départements.



Rendez-vous sur msa-armorique.fr pour plus d'infos.

EN BREF...

Pensez à mettre à jour votre adresse email

Vous êtes inscrit à « Mon espace privé » sur le site msa-armorique.fr et êtes informé par email dès que la MSA vous adresse un document ou un règlement.

Pour continuer à recevoir vos informations instantanément, pensez à mettre votre adresse email à jour dans « Mon espace privé » Rubrique « Mon compte ».

La MSA de Saint-Brieuc en travaux

Pendant la durée des travaux, l'accueil au public reste ouvert aux jours et heures habituels. Les assurés sont invités à se présenter dans le bâtiment situé à gauche de l'entrée. Une signalétique a été mise en place pour les guider.

Une aide pour compléter les petites pensions alimentaires

Vous vivez seul(e), le père ou la mère de vos enfants vous verse une pension alimentaire, fixée par un juge ou définie dans le cadre d'une médiation familiale. Si celle-ci est inférieure au montant mensuel de l'allocation de soutien familial, soit 95 euros par enfant, la MSA d'Armorique peut vous verser la différence. Faites-vous connaître sur msa-armorique.fr

Des aides à chaque étape de la vie de famille



La famille et les jeunes font l'objet d'une attention particulière de la part de la MSA d'Armorique. Celle-ci se traduit notamment par l'intervention de travailleurs sociaux sur les territoires mais aussi par des prestations d'action sociale versées directement aux assurés et aux structures. Zoom sur les principales prestations extralégales destinées à accompagner les familles bénéficiaires de prestations familiales à chaque étape de leur vie.

Les aides à l'arrivée de l'enfant

A la naissance d'un enfant, la MSA d'Armorique attribue aux allocataires en prestations familiales MSA deux aides particulières, sans conditions de ressources.

LA PRIME EXCEPTIONNELLE À LA NAISSANCE

Afin de compenser les coûts supplémentaires générés par une naissance ou une adoption, la MSA d'Armorique verse automatiquement une aide financière aux parents de nouveaux nés ou d'enfants adoptés, assurés en maladie à la MSA.

Cette aide s'élève à :

- 200 € par enfant nouveau né ou adopté
- 500 € pour la naissance de jumeaux

- 800 € pour la naissance de triplés

LES 12 HEURES NAISSANCE

Dans les mois qui suivent la naissance d'un enfant, les familles ont souvent besoin de temps pour se réorganiser. Les administrateurs l'ont bien compris et proposent 12 heures d'aide à domicile dans les trois mois qui suivent la naissance d'un enfant afin de soulager les parents de certaines tâches ménagères et de les aider à accueillir leur enfant dans les meilleures conditions.

Les aides à l'enfance

De l'enfance à la majorité, la MSA d'Armorique accompagne les familles à travers des aides au financement des vacances, des loisirs ou des

modes de garde en structures d'accueil.

LES BONS VACANCES

Chaque année, la MSA d'Armorique attribue des bons vacances aux familles pour les aider à financer les vacances ou le séjour scolaire de leur(s) enfant(s) de 0 à 18 ans.

LES BONS LOISIRS

Une aide aux loisirs de 100 € maximum peut également être accordée sous certaines conditions.

L'AIDE À L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Afin de faciliter l'accès des enfants aux modes de garde collectifs, la MSA d'Armorique participe aux frais d'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans. Le montant de l'aide

est versée directement à la structure d'accueil (halte garderie, crèche...) et non à la famille.

Tous les cinq ans, le Conseil d'Administration de la MSA d'Armorique élabore un plan d'action sanitaire et sociale.

Ce plan est l'aboutissement d'un travail de réflexion et d'expérimentation mené par les administrateurs et les travailleurs sociaux de la MSA d'Armorique. Il vise à répondre à vos besoins identifiés sur le terrain grâce au réseau de 864 élus cantonaux. Grâce à leur écoute et à leur proximité, les prestations d'action sanitaire et sociale proposées par la MSA d'Armorique prennent en compte la réalité du territoire des Côtes d'Armor et du Finistère.

La MSA donne un coup de pouce aux jeunes et à leurs parents

- ▶ Aide à la poursuite d'études : aide financière versée aux parents de jeunes qui poursuivent des études secondaires, supérieures, en apprentissage ou en formation en alternance. L'aide et le montant accordés sont décidés chaque année par le Conseil d'Administration.
- ▶ Aide aux stages à l'étranger : aide financière de 235 € maximum visant à atténuer le coût des stages à l'étranger (hors DOM/TOM).
- ▶ Aide au permis de conduire : aide de 300 € visant à réduire les frais liés à l'obtention du permis de conduire.
- ▶ Aide au BAFA et BAFD : aide de 100 € pour chaque stage BAFA ou BAFD.
- ▶ Aide à l'entrée dans la vie active : aide de 1000 € maximum visant à accompagner les jeunes qui commencent leur vie professionnelle dans le milieu agricole.

Conditions d'attribution d'une aide jeune

- ▶ Le jeune doit avoir **entre 18 et 25 ans** au 1^{er} janvier de l'année de la demande.
- ▶ La famille ou le jeune doit être **bénéficiaire de prestations familiales à la MSA au moment de la demande** ou à défaut, être affilié en assurance maladie depuis au moins 6 mois.
- ▶ Le quotient familial de la famille doit être **inférieur à 850 €** (dernier avis d'imposition).
- ▶ **Si c'est le jeune qui effectue la demande**, la moyenne de ses ressources brutes lors des 3 derniers mois précédant sa demande doit être inférieure ou égale au SMIC brut en cours majoré de 10 % (soit au 01/01/2014 : 1589,92 €).

Au-delà de la famille, des aides santé et seniors également disponibles

Prêt habitat aux retraités, aide au répit des aidants ou encore aide financière santé, la MSA d'Armorique propose aussi de nombreuses aides dans le domaine de la santé et des seniors. Pour les connaître, renseignez-vous auprès de la MSA d'Armorique.



Retrouvez
l'action sanitaire
et sociale
de la MSA
d'Armorique sur
msa-armorique.fr



Une bonne santé passe aussi par les dents



Prendre soin de sa santé est essentiel à chaque âge. Les consultations médicales et examens de santé permettent de faire le point régulièrement. Mais la bouche et les dents bénéficient globalement de moins d'attention. Or une dentition défailante conduit à l'altération de l'état de santé. Explications :

Si une consultation chez le médecin généraliste est devenue habituelle, le rendez-vous annuel chez le chirurgien-dentiste n'est pas forcément un réflexe. Aujourd'hui, 39% des ressortissants agricoles de 65 ans n'ont pas consulté de chirurgien-dentiste au cours des douze derniers mois.

65 ans, un âge important pour la santé bucco-dentaire

A partir de 65 ans, les besoins dentaires sont pourtant importants et les conseils sont essentiels à respecter. Les maladies des dents et des gencives peuvent aggraver des pathologies préexistantes (maladies coronariennes, diabète, maladie rénales...) ou provoquer à distance des affections localisées ou généralisées.

Un bilan bucco-dentaire gratuit proposé par la MSA

Pour permettre aux ressortissants agricoles de prendre en main leur santé bucco-dentaire, la MSA les invite l'année de leurs 65 ans à bénéficier d'un examen de prévention bucco-dentaire gratuit. Pour en profiter, il leur suffit de prendre rendez-vous chez le chirurgien-dentiste de leur choix et de s'y rendre muni de l'imprimé de prise en charge qu'ils ont reçu de la MSA. Ainsi les honoraires sont réglés directement au praticien sans avance de frais.

A l'occasion de ce bilan, le chirurgien-dentiste :

- réalise un bilan de santé bucco-dentaire, accompagné d'un plan de soins si nécessaire,
- apporte conseils et informations relatifs à l'état de santé bucco-dentaire de la personne.

Trois règles d'or sont à respecter pour limiter les risques :

- 1** acquérir de bonnes habitudes d'hygiène alimentaire et de vie : limiter les aliments sucrés, collants, les boissons acides et sucrées ainsi que le grignotage et éviter tabac et alcool.
- 2** avoir une bonne hygiène bucco-dentaire : se brosser les dents 2 à 3 fois/jour, après chaque repas, pendant 3 minutes.
- 3** se rendre régulièrement chez son chirurgien-dentiste afin d'éviter ou de retarder l'apparition et le développement de caries ou de parodontopathie (maladie de l'os et des gencives) et ainsi, limiter les traitements lourds et coûteux.



Retrouvez de nombreuses informations sur le site internet msa-armorique.fr

**élus forment
la richesse d'un réseau
de proximité
en Armorique
sur les départements
des Côtes d'Armor
et du Finistère.**



Elections MSA 2015

Etre candidat aux élections : pourquoi pas vous ?

Du 12 au 27 janvier prochain se dérouleront les élections MSA. En tant qu'adhérent MSA, vous allez être invité à voter dans votre canton. Vous pouvez aussi jouer un véritable rôle en devenant candidat pour défendre les projets qui vous tiennent à cœur.

► Pourquoi des élections à la MSA ?

La MSA s'appuie sur un système démocratique unique et solidaire : une gouvernance mutualiste associant exploitants et salariés, élus du monde agricole. Ainsi, le conseil d'administration de chaque caisse MSA est composé de délégués élus par les adhérents.

En janvier prochain, vous serez invités à élire, dans votre canton, vos nouveaux représentants. A cette occasion, vous pouvez choisir de vous impliquer en vous portant candidat ou en encourageant votre entourage à le faire. Les candidatures sont individuelles pour les exploitants ou les employeurs et par listes pour les salariés.

► Pourquoi être candidat aux élections de 2015 ?

Les raisons peuvent être multiples et sont souvent personnelles. Proches de vos collègues, de vos voisins, de votre territoire, vous avez envie de vous investir pour :

- faire le lien entre les adhérents et la MSA : porter la voix des adhérents, les orienter vers les services de la MSA, interpeller la MSA en cas de nécessité,
- promouvoir les actions de la MSA pour en faire bénéficier le plus grand nombre,
- conduire des projets concrets qui répondent aux besoins des adhérents.

En fonction de votre emploi du temps, de vos centres d'intérêt, vous avez toute liberté de choisir les actions sur lesquelles vous souhaitez donner de votre temps et de votre énergie. Etre élu, c'est aussi retirer des satisfactions personnelles à aider les autres.

Pour être élu, pas besoin de connaissance particulière : ce sont vos qualités personnelles et vos compétences qui seront utiles à votre mandat. Un élu n'est pas seul. Il fait partie d'une véritable équipe avec les autres délégués et reste en lien permanent avec la MSA qui organise régulièrement des formations, des réunions d'informations et accompagne les élus dans leurs projets.



Vous souhaitez de plus amples informations ? Vous avez envie d'être candidat ? Rendez-vous sur www.electionsmisa2015.fr ou rapprochez-vous de votre MSA.

Ces femmes et ces hommes, en activité pour la plupart, s'intéressent aux questions sociales et à la vie des territoires. Ils ont choisi de s'y impliquer et se sont portés candidats en 2010 pour un mandat de 5 ans.

Reflétant la diversité du monde agricole, les élus sont répartis en trois collèges :

► 1^{er} collège

Exploitant ou chef d'entreprise agricole non employeur de main d'œuvre.

► 2^e collège

Salarié de l'agriculture dans les secteurs de la production, de la transformation ou des services.

► 3^e collège

Employeur de main d'œuvre.

Vous pouvez devenir candidat dans votre canton et dans votre collège d'appartenance.

Pour vous porter candidat, il vous suffit :

- d'être âgé de 18 ans au moins,
- de répondre aux conditions pour être électeur et de présenter votre candidature dans la circonscription où vous votez,
- de ne pas être frappé d'une condamnation figurant sur le bulletin n°2 du casier judiciaire.

La MSA d'Armorique
vous propose
une pièce de théâtre
sur la santé en agriculture

GRATUIT
ouvert à tous

Y'a un OS dans le pâté

*La vie des agriculteurs
d'aujourd'hui*



LA TROUPE

«En compagnie
des Oliviers»

20 H 30

- Mercredi 19 Novembre - Salle des fêtes à **Plaintel**
- Jeudi 20 Novembre - Auditorium Moulin de Blanchardeau à **Lanvollon**
- Vendredi 21 Novembre - Espace Sklerijenn à **Plounéventer**
- Samedi 22 Novembre - Salle Multifonctions à **Querrien**